

## **ANNEXE I – CONDITIONS PARTICULIERES DES PRODUITS**

### **❖ INFLUENCER MARKETING**

#### **A – Description des principales fonctionnalités**

Le Produit permet :

- La création de campagne d'influence marketing concernant un produit ou service choisi par le Client ;
- La sélection de critères permettant d'identifier les catégories d'influenceurs « Utilisateurs » qui postuleront aux campagnes ;
- La mise à disposition d'une messagerie dédiée permettant de communiquer avec les influenceurs ;
- La consultation des avis obtenus et des statistiques liées aux campagnes.

De manière optionnelle, le périmètre de la mise en œuvre de la Solution peut également contenir :

- une option logistique ;
- une option banque d'images.

#### **B – Conditions Spécifiques**

##### **• Conditions financières**

Le Client paiera les frais de set up en début de collaboration et un abonnement correspondant au nombre d'assets disponibles (Contenu publié soit sous la forme d'un post influenceur sur les réseaux sociaux soit d'un avis testeurs déposé sur un site e-commerçant). L'abonnement du Client correspondra à un nombre maximum d'assets. Si ce nombre n'est pas atteint, le prix n'en sera pas impacté. A contrario, si le volume maximum d'assets est dépassé, un nouveau pack d'assets ou des unités supplémentaires devront être achetés par le Client, sur devis, pour bénéficier du lancement de nouvelles campagnes jusqu'à la fin de l'abonnement en cours.

A cela, des frais de Professional Services et d'autres fonctionnalités peuvent s'ajouter, sur devis, à la demande du client.

##### **• Description du Produit**

La sélection des Créateurs qui participeront à une Campagne d'avis Influenceurs est gérée par le Client (sauf si le Client souscrit une option payante « Professional Services » pour que Skeepers le gère à sa place), contrairement à la sélection des Créateurs qui participeront à une Campagne d'avis Testeur qui sont validés automatiquement par Skeepers dès qu'un Créateur postule à la Campagne concernée, sans tri préalable.

Lorsque le Client crée sa Campagne, il sélectionnera le type d'avis souhaité (Testeur ou Influenceur).

Dans le cas de services proposés par le Client, le Client devra communiquer au Créateur le moyen d'utiliser le service visé par la Campagne.

Le Client peut, dans chaque Campagne, imposer les hashtags de son choix que le Créateur devra accoler au Contenu créé. Le Client fait son affaire de respecter les recommandations et lois applicables en matière de partenariats et Contenus commerciaux, et le cas échéant, d'imposer aux Créateurs les hashtags nécessaires.

Une fois que le Créateur a reçu et testé le ou les produits ou service du Client, le Créateur reste responsable de générer un ou plusieurs Contenu(s) qu'il partage sur le ou les réseaux sociaux sélectionné(s) ou le ou les site(s) internet(s) communiqué(s) par le Client dans le cadre de la Campagne. Skeepers n'est pas responsable du Contenu réalisé et partagé par le Créateur.

En outre, l'utilisation des services fournis par Skeepers implique la reconnaissance et l'acceptation des dispositions suivantes, relatives à l'adoption d'éléments menant notamment à des transactions financières entre le Client et le Créateur directement, notamment par l'utilisation des liens d'affiliation fournis par le Client au Créateur :

- Le Créateur et le Client sont seuls responsables de l'implémentation convenue, entre eux directement, d'éléments à vocation financière et notamment de l'utilisation des liens d'affiliation fournis par le Client dans les publications, Contenus ou dans la description ou biographie sur les réseaux sociaux. Skeepers ne contrôle ni ne vérifie l'exactitude, la pertinence ou la légalité de ces éléments et liens d'affiliation.
- Les liens d'affiliation et autres éléments susmentionnés fournis par le Client sont destinés à être utilisés par le Créateur à des fins promotionnelles spécifiques précisés par le Client. Skeepers ne garantit pas la disponibilité, ni l'exactitude ni le bon fonctionnement de ces éléments et liens

d'affiliation, ni la conformité des produits ou services auxquels ils renvoient avec les réglementations en vigueur.

- Toute rémunération, commission ou tout autre avantage résultant de l'utilisation de liens d'affiliation ou autres éléments relève exclusivement de la relation entre le Client et le Créateur. Skeepers n'intervient aucunement dans les négociations ou les paiements ou tout autre événement liés à ces rémunérations.
- Skeepers décline toute responsabilité quant aux conséquences, aux litiges ou aux différends découlant de l'utilisation des liens d'affiliation ou des éléments mis à disposition par le Client au Créateur. Tout problème lié aux liens d'affiliation ou aux éléments susmentionnés, y compris les réclamations de tiers, doit être résolu directement entre le Client et le Créateur.
- Skeepers n'est pas responsable de toute perte, dommage, préjudice, responsabilité ou frais résultant de l'utilisation des éléments ou liens d'affiliation par le Créateur. Skeepers sera tenu indemne de toute réclamation ou action découlant de cette utilisation.

- **Accès aux services**

Le Client a accès à un espace personnel en ligne, ainsi qu'aux différents modules précisés dans la documentation technique. Skeepers ne garantit pas la disponibilité ni les réponses des Créateurs, le succès d'une Campagne, la réalisation effective de Contenus ou leur pérennité.

- **Envoi des produits**

Dans le cas de l'activation de l'option logistique par le Client, Skeepers se chargera, au profit du Client, d'envoyer les produits aux Créateurs validés par le Client via un prestataire logistique. Skeepers refacturera au Client les frais de livraison des produits aux Créateurs, de retours des produits au Client et de réexpédition des produits aux Créateurs en cas notamment de non réception.

Les Parties conviennent également que Skeepers pourra faire varier, à la hausse ou à la baisse, le prix relatif aux options de logistique en indexant ce dernier sur les prix pratiqués par les fournisseurs. Cette variation de prix sera appliquée trimestriellement, à la discrétion de Skeepers, et fera l'objet d'une information préalable du Client par e-mail et/ou newsletter et/ou tout autre moyen de communication adapté à la transmission de messages commerciaux.

Compte tenu de la spécificité de la collaboration, le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits avant la prise en charge par le transporteur.

En aucun cas, Skeepers ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé aux colis ou de perte pendant l'envoi et de manière générale de tout défaut du produit. En cas de défaut sur le produit, le litige se règle directement entre le Client et le Créateur.

Si l'option logistique n'est pas activée par le Client, ce dernier prend à sa charge et est responsable de l'envoi des produits ou de la fourniture de tout élément permettant l'accès au service du Client par les Créateurs. A cet effet, Skeepers transmettra au Client les coordonnées des Créateurs (nom, prénom, adresse mail, adresse postale, numéro de téléphone si besoin etc.) afin de pouvoir s'assurer du suivi et de la bonne livraison des produits.

En cas de retard d'envoi, de rupture de stock ou d'indisponibilité du service, le Client est tenu d'en informer les Créateurs via le système de messagerie disponible sur la plateforme.

- **Provision annuelle pour avance de frais logistique**

Le Prestataire établit en collaboration avec le Client, au sein du Bon de commande formalisé et en vertu des informations communiquées par le Client le montant applicable à l'option logistique souscrite par le Client. Celle-ci se base sur une grille tarifaire pour refacturer l'envoi du colis en fonction du pays, du poids et du nombre de produits dans le colis.

Le Client versera au Prestataire une provision à hauteur du budget estimé et déterminé dans le Bon de commande, dont les modalités de versement y seront définies - destinée à couvrir le prix des produits envoyés aux Créateurs ainsi que tous les prix y relatifs (frais pour commande additionnelle en cas de non-réception du Contenu ou de réception d'un produit abîmé etc.).

Il est entendu entre les Parties que dans l'hypothèse où le budget alloué au titre de la provision versée ne serait pas suffisant afin de couvrir les dépenses nécessaires pour la réalisation du nombre d'assets commandé par le Client, qu'une facture sera adressée au Client par le Prestataire afin d'obtenir le versement d'une provision additionnelle selon la périodicité indiquée dans le Bon de commande.

En fin de collaboration, les sommes versées au titre de la provision pour avance de frais logistique et n'ayant pas été dépensées seront restituées au Client par le Prestataire par virement.

- **Obligations du Client**

Le Client s'engage à envoyer aux Créateurs sélectionnés dans le cadre d'une Campagne, les produits / services proposés sur la plateforme ; ou à Skeepers en cas d'activation de l'option logistique.

Sans que la liste soit exhaustive, Skeepers pourra mettre fin à une Campagne ou bloquer sa mise en ligne sans indemnisation, dès lors que :

- le Client ne respecte pas son obligation de paiement du prix de l'abonnement dans les délais impartis conformément aux modalités du Contrat ;
- la Campagne est susceptible de générer des Contenus (i) pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes, contrefaisants,
- (ii) attentatoires à l'image ou à la propriété d'un tiers, (iii) mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, susceptible de porter atteinte aux systèmes d'information de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.), et

(iv) plus généralement des Contenus non conformes à la réglementation applicable ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, d'être préjudiciables à des tiers, ou d'engager la responsabilité de Skeepers ou de du Créateur de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Skeepers pourra alors suspendre l'accès au Produit, supprimer la Campagne et/ou procéder à la résiliation de l'abonnement dans les conditions prévues aux présentes, le prix prévu au Bon de Commande restant intégralement dû. Le Client s'engage à ne pas donner au sein du brief initial de consignes venant biaiser le dépôt de l'avis par le testeur du produit ou service. Le Client peut guider le testeur en proposant de parler de la texture, de l'odeur, de la couleur ou autres caractéristiques du produit ou service mais il ne doit pas donner d'indications trop précises ni de consignes subjectives quant à la qualité du produit ou service.

Le Client, s'il s'agit d'une agence agissant au nom et pour le compte d'une autre entité, se porte fort au sens de l'article 1204 du Code Civil du respect par son propre client des dispositions prévues aux présentes concernant notamment l'utilisation des Contenus. Par conséquent, le Client indemniserà le Créateur et Skeepers en cas de non-respect des présentes par le client final.

Dans les cas où la loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize (16) ans sur les plateformes en ligne et ses décrets d'application subséquents sont applicables, les représentants légaux des enfants mineurs de moins de seize (16) ans sont informés qu'ils sont tenus de demander l'agrément nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente.

Skeepers s'exonère de toute responsabilité en cas de défaut d'obtention dudit agrément par le ou les représentants légaux. Skeepers les a informés que le Client peut, à tout moment, demander à vérifier l'agrément délivré aux représentants légaux qui devraient alors leur communiquer dès première demande.

#### • **Propriété intellectuelle**

Le Client est informé que les Créateurs ont accepté la réutilisation par le Client des Contenus qu'ils génèrent dans le cadre de Campagnes, et ont consenti à l'exploitation de leur droit à l'image.

Par conséquent, le Client bénéficie du droit non exclusif de télécharger, reproduire et représenter le Contenu sur tous formats et sur tous supports, dans le monde entier, pour la durée de protection légale des Contenus aux termes du droit applicable et des conventions internationales sur la propriété littéraire et artistique qui sont ou seront en vigueur, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à la durée de la protection, aux fins d'identification du produit mais également aux fins de publicité, promotion, du produit ou du service du Client.

Le Client peut réutiliser les Contenus sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les droits visés comprennent les droits pour tout usage et pour toute exploitation directe et indirecte de tout ou partie des Contenus et de toute création dérivée de ceux-ci, quel qu'en soit le mode, notamment tous les droits : (i) de reproduction,

(ii) de représentation, de transformation, (iii) d'évolution et d'arrangement, (iv) de traduction, modification correction et d'adaptation, de récrire, (v) d'incorporer à toute œuvre préexistante ou à créer, (vi) d'utilisation; et ce, à quelque titre que ce soit, en tout ou partie, en toute langue, par tout moyen, procédé et sous toute forme et en tout format, sur tout support qu'ils soient connus ou à venir (sans que la liste soit exhaustive : réseaux sociaux, sites web, newsletters, publicités en ligne, magasins en ligne, communications digitales internes, etc.), ci-après désigné « tout support de communication ».

- La présente licence non exclusive est consentie pour le monde entier et pour la durée de protection légale du Contenu aux termes du droit applicable et des conventions internationales sur la propriété littéraire et artistique qui sont ou seront en vigueur, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à la durée de la protection.

- En ce qui concerne la musique, le Créateur est garant de son utilisation libre de droits dans son format et sur son support initial, mais pas pour une réutilisation sous un autre format ou sur tout autre support ou réseau social que celui initialement utilisé par le Créateur ; ce que le Client accepte. En cas de réutilisation d'un Contenu et de sa musique sur un autre support que son support initial, le Client est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des titulaires des droits concernés.

- Le Client est également autorisé à reproduire et représenter l'image et la voix de du Créateur telles que captées dans le Contenu ainsi que des personnes représentées dans ces Contenus dont l'Utilisateur a la responsabilité et les éléments d'identification de l'Utilisateur comme son pseudonyme, pendant une durée de 20 (vingt) ans à compter de la première publication.

Le Client reconnaît que le Contenu peut inclure des tiers et/ou des œuvres appartenant à des tiers et par conséquent toute modification du Contenu résultant notamment en un focus / zoom sur le tiers et/ou l'œuvre d'art nécessite de vérifier que l'accord préalable exprès du titulaire des droits a été obtenu pour cette utilisation ou d'obtenir directement l'accord du titulaire des droits. En tout état de cause, le Client ne peut pas modifier le Contenu pour représenter exclusivement cette œuvre ou ce tiers.

Le Client s'engage à respecter le droit de paternité du Créateur cédant. En conséquence de quoi le Client s'engage à mentionner, lors de chaque exploitation du Contenu cédé, l'identité du Créateur via le pseudonyme utilisé par lui/elle sur le réseau social concerné.

Skeepers n'est pas auteur ou créateur du Contenu objet de la cession de droit, par conséquent tout type de préjudice, litige, différent, ou revendication lié à un Contenu devra être réglé directement entre le Client et le Créateur, le Client garantissant Skeepers de toute conséquence de ce fait.

Le Client reconnaît que les droits qui lui sont concédés sur les Contenus sont non exclusifs et qu'à ce titre

Skeepers ou des tiers peuvent également les reproduire et représenter.

- **Dispositions spécifiques applicables aux avis textuels**

L'avis client émis par le Créateur s'apparente à un témoignage, toujours relatif à une expérience de consommation vécue et relève de la pure information des futurs consommateurs.

Ainsi, Skeepers et ses Clients ou partenaires peuvent librement utiliser, reproduire, publier, rendre disponible et traduire le Contenu des avis clients dans le monde et dans quelque média et quelque support que ce soit.

- **Option Shoppable Content**

**Description des principales fonctionnalités de l'add-on optionnel "Shoppable Content"**

L'add-on (ou le module complémentaire) "Shoppable Content" de Skeepers permet au Client de centraliser et de diffuser sur son site e-commerce différents types de Contenus générés via les Solutions compatibles de Skeepers ou n'importe quel Contenu téléchargé par le Client lui-même.

Afin de simplifier le processus d'achat pour les consommateurs, l'add-on "Shoppable Content" permet aux visiteurs du site web du Client de visualiser les produits des marques présentés dans lesdits Contenus et de les ajouter directement dans leur panier d'achats.

**Accès et utilisation de l'add-on "Shoppable Content"**

Shoppable Content est un add-on qui nécessite une installation sur le site e-commerce du Client. L'accès au module est réservé aux Clients qui ont souscrit aux Solutions compatibles de Skeepers.

Il est de la responsabilité du Client d'utiliser l'add-on de manière appropriée et de s'assurer de l'exactitude et de la qualité des Contenus diffusés sur son site web, l'add-on n'étant qu'un module permettant au Client de diffuser les Contenus de son choix.

Par ailleurs, le cas échéant, il relève de la responsabilité du Client d'assurer le respect des conditions d'utilisation des plateformes tierces, telles qu'Instagram.

**Propriété intellectuelle**

Le Client est tenu de garantir qu'il possède tous les droits nécessaires pour diffuser les Contenus sur son site web, y compris les droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droit des marques, droits de la personnalité ou tout autre droit impliqué.

Le Client reconnaît et accepte également que toute utilisation de l'add-on est de sa seule responsabilité, y compris la teneur des messages, les annonces ainsi que toute communication transmis à travers celui-ci.

Dans le cas où le Contenu choisi par le Client comprend de la musique, ce dernier doit garantir qu'il dispose des droits nécessaires pour diffuser cette musique sans violer les droits de propriété intellectuelle de tiers, lois applicables etc.

En conséquence, le Client accepte de défendre, d'indemniser et de libérer de toute responsabilité la société Skeepers, ses dirigeants, ses employés, ses représentants et ses partenaires pour toute action en justice, réclamation ou dommage, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, résultant ou lié à la violation des droits de propriété intellectuelle de tiers concernant le Contenu diffusé sur son site web.

- **Insertion au sein des documents du Client**

Le Client, en tant que Responsable de traitement, est soumis à l'obligation de transparence prévue aux articles 12 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il peut délivrer l'information des traitements de données qu'il effectue à l'égard des Influenceurs et des Testers au moment de la création de ses campagnes, au sein de ses e-mails ou dans le descriptif de la campagne : "Brief".

Dans le cadre d'une souscription du Client à l'add-on "Shoppable Content", ce dernier doit également avertir les prospects du dépôt de cookies de performance et recueillir leur consentement préalable, si nécessaire, via son TagManager, en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Skeepers, en tant que Responsable de traitement distinct, respecte son obligation de transparence en tenant à jour sa Politique de Confidentialité à destination des Influenceurs et des Testers (conjointement nommés Créateurs) sur son site internet <https://www.octoly.com/privacy?locale=fr-FR>.

**Pour plus d'informations sur la conformité RGPD de la Solution, merci de vous référer à notre documentation « CONFORMITE RGPD IM »**

Pour rappel, le non-respect des droits dont bénéficient les personnes concernées en vertu des articles 12 à 22 du RGPD est sanctionné en son article 83 d'amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à 20 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu.